



UFR CBA actualités

Numéro 03
Février 2016

Edito : actualité sociale

La situation sociale ne s'est pas améliorée depuis notre dernière parution. L'état d'urgence sert plus à museler les revendications sociales qu'à prévenir les attentats. La répression anti syndicale s'abat sur les salariés dont le seul crime est de se dresser contre la mafia patronale qui les surexploite puis les jette à la poubelle.

A force de baisser le coût du travail en rognant sur les salaires et les cotisations sociales, l'ensemble de notre système de protection sociale vacille. Les travailleurs low-cost n'ont même plus le minimum nécessaire pour reconstituer leur force de travail, dumping social oblige. Des ballons d'essais sont lancés par le gouvernement sur la « nécessité » d'une réforme profonde de l'assurance chômage. Les dispositions fiscales sur les retraites entraînent la suppression d'exonération et du coup, de plus en plus de retraités et surtout de femmes retraitées s'enfoncent dans la précarité.

Les guerres qui ravagent le Proche Orient et s'invitent dans nos villes sont issues des politiques impérialistes. Les fanatiques qui sèment la mort sont nos fanatiques, enfantés par nos politiques coloniales puis néo-coloniales.

La cupidité du capitalisme prédateur ne trouvera d'autres limites que celles que nous lui imposerons par la lutte. Nous ne voulons pas uniquement expliquer le monde, nous voulons le changer. Pour cela, il nous faut être nombreux, se renforcer.

Michel Diamantis, secrétaire général.

Au sommaire :

Edito	page 1
Commission exécutive	page 2
Les AG des sections	page 4
L'état d'urgence	page 5
IHS	page 6
51ème congrès	page 7
Le droit à la sécurité	page 8



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication :
Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL

La commission exécutive de l'UFR du 4 février

Actualité sociale (suite)

Rapport de Michel DIAMANTIS

L'éditorial est le résumé de la première partie du rapport.

Des pistes d'actions :

L'UCR propose une série d'axes de travail sur le renforcement syndical :

- Lettres envoyées aux futurs retraités signées par Philippe Martinez et le secrétaire général de leur fédération à partir du fichier Cogétise ;
- Mise en place de référents régionaux dans chaque UFR ;
- Formation des responsables de la Vie Syndicale ;
- Ciblage des sections à 0 FNI dès la fin du premier trimestre.

L'action unitaire du 10 mars dans chaque région doit être préparée dès maintenant. La déclaration des 9 organisations sera disponible en début de semaine prochaine. Il n'y aura pas de tract commun, ce qui nous permettra d'exprimer librement notre petite musique.

La CE a voté à l'unanimité l'envoi d'une lettre au Président de la République pour exiger qu'il intervienne en faveur de nos camarades de Goodyear condamnés par une justice de classe qui épargne les patrons voyous et criminalise l'action syndicale.

Commission Publications

Rapport de Jean-Claude GUERINEAU,

Les moyens d'information dont nous disposons : la formation, la parole, les tracts et nos publications sont nos seules armes. Le pot de terre contre le

pot de fer au regard de la propagande déversée par les médias dirigés par le patronat et le gouvernement.

Autre difficultés pour certains retraités : l'approche des technologies modernes telles celles de l'information (Internet,...).

Pour mémoire, je rappelle que nous avons la responsabilité de suivre le fonctionnement de notre UFR et de veiller à l'efficacité du travail de nos commissions, conformément aux décisions du congrès, de la CE et du CG. D'où l'inscription à l'ordre du jour, avec l'accord du bureau, de faire un point sur notre communication, sa conception, son contenu, son utilité. A vous de faire part de vos remarques et suggestions afin d'améliorer notre communication et donc d'aider à l'action syndicale.

Commission Renforcement

Rapport d'Alain HOFFECARD

La commission rappelle que des outils sont à disposition sur le site (cahier Orga, journaux...).

Commission Santé - protection sociale

Rapport de Gérard GARNON

La loi REBSAMEN remplace les CODERPA par des CDA. Il nous faut exiger une composition syndicale paritaire de ces nouveaux organismes alors que seule est prévue la présence d'associations. Notre regard ne peut pas et ne doit pas se limiter à nos liens avec la LSR.

Battons-nous pour retrouver une Sécurité sociale paritaire, le droit de se soigner sans contraintes financières, pour gagner l'égalité hommes-

femmes au travail.

Le triptyque sur le SMPP est au maquettage.

Commission Formation

Rapport de Francis MILLET

Les deux questions posées par la commission sont : de quels outils avons-nous besoin et quelles formations sont-elles nécessaires ?

L'UCR va très prochainement proposer un module de formation « vie syndicale ».

Point sur la préparation du 51° congrès

Rapport de Marie-Anne RIALLAND

Plus d'une vingtaine de camarades futurs délégués ont participé à la réunion présidée par Serge PLECHOT et Laurent TABBAGH. Un tour de table a permis à chacun de se présenter. Laurent a donné des informations, des renseignements d'ordre pratique (transport, hébergement, repas...) puis a décrit le déroulement du congrès.

Les amendements sont à remonter pour le 18 mars.

Il est rappelé que ce congrès est un tournant et que les UD sont là pour expliquer, échanger sur l'organisation ou le rôle du délégué mais en aucun cas pour orienter.

Pour les retraités, la modification des statuts concernant la cotisation à 1% est proposée.

En conclusion, laissons les syndicats se manifester car c'est avant tout le congrès des syndiqués.

Thèmes du CG : Bataille des idées, Militer en territoire, Bilan à mi mandat

Un très riche débat s'est ouvert sur le thème des auto-entrepreneurs et de leur prise en compte au niveau syndical. Ils sont tout à la fois le levier utilisé par le libéralisme pour vider le salariat de sa substance et en même temps victimes souvent contraintes du système d'exploitation. Les amendements seront présentés à la CE du 23 mars.

Comité général de Saint-Nazaire

Rapport de Bruno GOURDON

Le comité général se déroulera du 11 mai au soir au 13 mai fin de matinée. L'hébergement et les repas du soir se feront dans un hôtel très proche de la gare.

Michel DIAMANTIS remercie les camarades du 44 et propose le déroulé suivant :

11 mai au soir

Accueil à l'hôtel où sera servi le repas du soir vers 20h.

12 mai matin :

Petit déjeuner à l'hôtel puis transfert en bus à la salle de réunion ;
Bilan de l'action de la CE à mi-mandat et débat ;
Pause ;
Ateliers sur deux thèmes relatifs à la bataille des idées.

12 mai midi

Repas servi sur place par un traiteur.

12 mai après-midi

Restitution des ateliers et discussion ;
Pause ;
Agir dans les territoires.

12 mai fin de journée

Rencontre avec les syndicats d'actifs ;
Retour à l'hôtel en bus.

12 mai soirée

Hommage à Albert LABARRE ;
Repas fraternel et nuit à l'hôtel ;

13 mai matin

Petit déjeuner et libération des chambres ;
Transfert en bus à la salle de réunion ;
Prises de décisions sur les correctifs à apporter d'ici le congrès de 2017 ;
Lancement de la campagne « bataille des idées ».

Fin des travaux vers 11h30.

Quelques précisions matérielles :

- Les frais de délégués sont pris en charge par l'UFR : frais de déplacement, repas, hébergement, forfait fédéral pour le repas de midi du 13 mai et, éventuellement celui du 11 midi.
- Les membres de la CE participent de droit au comité général.
- Seuls les frais d'hôtel et de repas de leurs conjoint(e)s sont pris en charge par l'UFR du 11 au soir au 13 matin. C'est-à-dire que restent à leur charge les frais de transports et les repas pris avant ou après le CG.

Il semble important de bien cibler les syndicats invités à participer. Notamment, nous devrions inviter les deux grosses sections multi professionnelles de notre UFR. La question des travailleurs indépendants de l'agriculture a été posée et débattue.

Sur vos agendas :

- **CE 2016 les 23/03 - 15/09 - 08/12**
- **CG de Saint Nazaire : 12 et 13 mai (accueil le 11)**

En ce qui concerne le contenu, de notre Comité général, quelques questions cruciales sont revenues :

- **Pourquoi nos mobilisations ne marchent-elles pas ?**
- **Quelles formes d'action permettraient de mobiliser ?**
- **Comment se mobiliser sans espoir de gagner ?**
- **Une certitude : il faut mettre en avant nos réussites (victoire des Ponticelli...).**

Les réunions d'adhérents de Janvier pour mettre notre activité sur de bons rails

AG section de Marseille le 28 Janvier :

8 participants.

La discussion a porté essentiellement sur le renforcement, le plan de travail pour la continuité syndicale, l'action et sur la préparation du congrès de l'UD qui s'est tenu début février.

A cette occasion nous avons participé avec tout le congrès à la manifestation du 4 Février contre l'état d'urgence et en soutien aux travailleurs de Goodyear. Un comité départemental de soutien sera mis en place le 18/2.

Le 9/2, lors de la CE de l'Uscba, nous avons développé notre argumentation sur la continuité syndicale et commencé à préparer la journée de grève fédérale du 26 Mai.

Nous avons tenu une nouvelle réunion de notre section le 11 février avec 7 participants pour préciser notre plan de travail et aborder le 51ème congrès.

Nous avons décidé notamment d'adresser à nos adhérents un questionnaire « connaissance des syndiqués » et de s'assurer qu'ils reçoivent bien les publications de la Cgt auxquelles ils ont droit.

Nous avons commandé le DVD 120ème anniversaire de la CGT pour le remettre à chaque adhérent.

Nous avons également donné notre accord pour une réunion régionale des sections de retraités de la construction.

Enfin nous avons distribué les documents du 51ème congrès et décidé une réunion sur la journée le 3 Mars pour en discuter.

Sur la communication un effort est fait sur l'envoi de matériels infos aux adhérents qui n'ont ni téléphone portable ni informatique. Snon mail et SMS.

Conférence de l'USCBA : nous y avons participé. La section a présenté un camarade (Daniel Coeurt) à la CE.

Débat sécurité : organisé par l'USR 06 cette initiative a permis d'aborder un sujet sur lequel la CGT a des choses à dire et elles ont été dites ! (cf. page 8)

Pour 2016 :

Une situation sociale très chargée, entre les Goodyear, le code du travail, l'état d'urgence, la déchéance de Nationalité, l'action syndicale a de quoi faire.

Agir sur le renforcement, continuité syndicale, objectif 20 adhérents par relance des anciens militants, appel est fait pour que cette bataille renforcement continuité syndicale soit le fait de tous. Vingt adhérents pour peser plus fort sur nos revendications.

Permanences : voir comment les améliorer ?

Formation stage retraités : utile pour la continuité et pour aider nos bases à bien s'emparer du sujet montage dossier, mais surtout l'histoire sur l'évolution de la protection sociale, bien maîtriser la différence entre répartition et capitalisation.

Cotisation 2016 : un rappel est fait pour atteindre les 1%

Action retraité du 10 mars

Compte rendu de l'AG de rentrée de la section retraité Construction, bois ameublement des Alpes maritimes.

Activité de la section durant l'année 2015 :

Renforcement suite au travail de relance d'anciens militants la section est passée de 11 adhérents à 17.

Participation dans les actions : Présence trop disparates, insuffisante, un mieux à la manif du 1er mai mais avec des retraités non syndiqués.

Ce numéro UFRCSA Actualités a donné la parole à nos camarades de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

D'autres régions ont fait parvenir leur compte rendu d'Assemblée générale qui seront publiés dans les prochaines publications de l'UFR.

De l'état d'urgence à la déchéance de nationalité, l'hommage au FN

par Pierre Le Page

A l'initiative de François Hollande, suite aux attentats meurtriers du 13 novembre, la société française est en débat sur l'opportunité d'inscrire ou non dans la Constitution le recours à l'Etat d'urgence et le droit de priver de la nationalité les binationaux accusés d'avoir fomenté des actes liés au terrorisme sur le sol national.

Rappelons le bilan de ces attentats : 130 morts et autour de 350 blessés. Dans l'ordre de gravité c'est, de loin, l'acte barbare le plus meurtrier que notre pays a connu depuis la dernière guerre mondiale. Dans l'immédiat, il était normal, qu'en plus des moyens de secours, les forces de police aient les moyens d'intervenir pour stopper le carnage, poursuivre les coupables et démanteler leurs réseaux quand cela est possible.

Etait-il utile de décréter l'état d'urgence ? En supposant qu'il pouvait se justifier dans l'immédiat, pourquoi l'instaurer ?

C'est à partir de là que se posent des questions quant à son opportunité, sur sa reconduction, son inscription dans notre Constitution en l'accompagnant d'un droit de déchéance pour des Français reposant sur des critères liés à leur origine. Ajoutons que ce dernier dispositif, sorti des poubelles de l'extrême droite, est un danger de plus pour nos libertés publiques et fait une distinction entre les citoyens de notre pays.

Le 13 novembre et « la France en état de guerre »

Au lendemain du 13 novembre, prétendre que la France se trouve en état de guerre, comme l'ont clairon-

né Hollande et Valls, sont des propos abusifs ayant pour objectif de se servir de la situation créée pour imposer et faire accepter à notre peuple un régime encore plus sécuritaire et autoritaire. Posons-nous la question de savoir si notre pays est démuné dans les domaines constitutionnel et législatif pour prendre les mesures qui s'imposeraient ? La réponse est non car la Constitution actuelle, par ses articles 16 et 36, permet au président d'avoir les pleins pouvoirs et au 1er ministre de décréter l'Etat de siège en Conseil des Ministres.

De plus, depuis 1986 l'arsenal législatif en la matière s'est largement étoffé. Depuis cette date se sont 26 lois qui ont été votées, offrant aux policiers et aux juges des pouvoirs d'interventions et d'enquêtes exorbitants. Pourquoi en rajouter encore ?

La réforme pénale en cours

La réforme pénale en cours d'examen a des raisons de nous interroger sur ses buts. Il apparaît, dans les projets, que la police aura le primat sur la justice, ce qui est inverser les rôles.

A l'exemple des grévistes d'Air France délogés de chez eux, il n'est pas exclu à l'avenir, suite à des mouvements sociaux, que des portes de logement de syndicalistes CGT volent en éclats dès l'aube.

La curieuse absence du mot terrorisme dans le projet de révision constitutionnelle

Posons-nous encore une autre question : comment se fait-il que, dans le texte proposé à l'inscription de l'état

d'urgence dans la Constitution, le terme de terrorisme ne soit pas mentionné mais, par contre, y figure à sa place celui « l'atteinte grave à la vie de la nation », ce qui pourrait être assimilée à « troubles de l'ordre public ».

Ne soyons pas naïfs, cette formulation au sens large peut être utilisée à d'autres usages que le terrorisme qui, dans le cas présent représente le prétexte pour son adoption.

La montée de l'action revendicative, notamment initiée par la CGT, face à la politique menée par le président, et son gouvernement dictée par les revendications du MEDEF, requiert de la part de ces derniers la mise en place de moyens coercitifs pour juguler tous mouvements sociaux de plus grande ampleur.

L'action des salariés d'Air France pour la défense de leur emploi transformée en acte de voyous par le premier ministre, les huit salariés de Goodyear poursuivis par l'Etat et condamnés à de la prison alors que l'entreprise avait retiré sa plainte, les salariés poursuivis pour fait de grève et astreints à des prélèvements d'ADN, sont autant de témoignages démontrant que cette répression, initiée par Hollande et son premier ministre, frappent les militants de la CGT.

En fait, c'est une réponse de classe à l'adresse de notre centrale syndicale qui a choisi le chemin de la lutte plutôt que d'aller participer à des simulacres de concertation du genre « conférence sociale » dont le but est d'obtenir notre aval dans l'entreprise de démolition de l'ensemble de notre dispositif social.

Ils ont fait et écrit notre histoire, nous leur donnons la parole. Aujourd'hui Michel Pipet militant de la région Parisienne

« En 1954 avec mon camarade Fernand Ressant nous nous faisons embaucher comme petits compagnons plâtrier sur le chantier « Libération » dans le 16^e arrondissement de Paris. Cet immense chantier durera 10 ans.

Durant cette période, ma vie militante devint intense. Très vite je fus élu délégué du personnel et du comité d'entreprise avant de devenir le responsable du syndicat.

A l'intérieur du chantier nous avons constitué la cellule d'entreprise du parti communiste. Cela me conduira à devenir le premier secrétaire de la section du « point du jour » du 16^e arrondissement du Pcf.

Des actions importantes nous ont permis d'obtenir entre autre, l'amélioration des salaires et des locaux où nous mangions et où nous nous changeons, ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Dans cette même période nous combattions la guerre d'Algérie, avec tracts, participations aux manifestations et aux grèves pour la paix à de nombreuses reprises avec des camarades algériens nombreux sur ce chantier. Parmi eux Benali, délégué et membre de la commission exécutive de la fédération qui fut par la suite arrêté, emprisonné et déporté en Algérie.

Cette période s'étant achevée, il ne me resta qu'à rechercher une nouvelle entreprise. Toujours plâtrier je fus élu en 1959 au bureau du syndicat des plâtriers et en janvier 1960 secrétaire général en remplacement de Lucien Labrousse.

Notre journal « Le Plâtrier » fut expédié à tous les syndiqués au nombre de 252. Entre 1952 et 1965 il parut 113 fois. Ses pages retracent les moments forts de l'activité. Notre syndicat regroupait 22 sections locales ce qui nous permis quelques avancées au niveau des conditions de travail et de rémunérations.

En 1961, je devins permanent de l'Usbtp. Affecté à la défense juridique, je constituais les dossiers des plaignants et je les défendais devant le conseil de prud'hommes de la Seine. Cette période fut enrichissante, l'essentiel des

demandes ont trouvé des solutions positives mais c'était aussi une période harassante car je recevais les salariés en soirée après leur travail et je rentrais souvent à la maison après 22 heures.

Je fus ensuite chargé de coordonner les grèves dans les chantiers et les entreprises. Nous avons aussi en charge les négociations des conventions collectives régionales, des minimas de salaires, des primes et des indemnités de repas et déplacements.

En Mars 1982 je fus élu secrétaire général de l'Union confédérale des retraités. A cette époque l'UCR comptait plus de 300 000 syndiqués. Nous avons préparé ce premier congrès des retraités en sortant le 1^{er} numéro de « Vie Nouvelle » diffusé à 1 million d'exemplaires et une action nationale des retraités rassemblant plus de 100 000 retraités. « Vie Nouvelle » est devenue depuis cette date la revue trimestrielle de l'Ucr-cgt.

Lors du 3^e congrès au Havre en Octobre 1988 étant en préretraite, je m'investissais à l'usr de la Seine saint Denis et à mon syndicat des retraités de la construction de Paris.

La commission « Vie sociale » du comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) ou je fus désigné se fixa comme objectif de travailler en direction de l'habitat, des transports et de la perte d'autonomie.

Je rédigeais trois rapports sur chacun de ces dossiers. Ils furent transmis au président du conseil général. Largement diffusés ils permirent une activité de proximité de nos sections interpro dans les localités. Depuis les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées) se sont développées dans nombre de communes.

Aujourd'hui je demeure membre du bureau de mon syndicat des retraités parisiens de la construction. Depuis des années j'ai la responsabilité de notre bulletin que nous adressons à raison de 4 numéros minimum par an à tous nos syndiqués.. »

Extraits de : «enfin je me décide» publié par Michel Pipet le 20 mars 2014.

51^{ème} congrès, mandatons nos délégués

Section retraités bâtiment de Roanne :

Les camarades sont critiques sur les actions dispersées. Ils demandent des actions communes sur quelques revendications communes à tous.

Syndicat actifs retraités Diva Roanne :

Les camarades pensent qu'il y a un gâchis énorme des fonds de la formation professionnelle en l'absence d'une véritable politique industrielle qui débouche sur l'emploi. Dans ce contexte les 32 h ne seraient pas efficace non plus. Il faut arrêter les fermetures d'entreprises.

Paul Guilhou regrette que le congrès n'aborde pas les problèmes de fin de vie.

Section de Lyon :

Une réunion spéciale sur le 51^{ème} congrès est prévue le mardi 16 Février

Section Drôme-Ardèche :

A partir de ma lecture très incomplète du document d'orientation du Congrès de la CGT, je vais émettre quelques avis comme le souhaite la CGT.

Ce document me semble être un excellent catalogue de revendications, Quant aux moyens pour arriver à mobiliser les salariés, on reste un peu sur notre faim !!!

Ce document, avec beaucoup d'idées ne peut que s'adresser à une

minorité. Le risque, c'est que nous restions cantonnés à un rôle de syndicat de propagande et pas forcément à concrétiser quelques revendications. La citation suivante de Plékanov me paraît bien illustrer cette situation :

La propagande c'est beaucoup d'idées pour peu de monde, l'agitation c'est quelques idées pour tous.

Sur nos méthodes de travail :

A juste titre, la CGT se veut un syndicat de classe et de masse. Nous n'avons pas à jouer un rôle d'accompagnement pendant la crise comme le fait actuellement la CFDT ou de partage de la misère. Cependant, lors des actions ou négociations avec d'autres syndicats, nous n'avons pas de préalables à fixer pour l'unité. Ce qui compte, c'est que les travailleurs se mobilisent en masse même sur des revendications y compris modestes. Nos revendications doivent se situer un pas en avant des masses et pas un kilomètre devant, pour rappeler toutes les « révolutions » ont commencé par des revendications de base et pas du tout par la remise en cause globale de la société.

Une bonne revendication est d'abord celle qui mobilise.

Actuellement, la société capitaliste se développe par la financiarisation à outrance (star-up, rémunérations du capital, primes exponentielles, parachutes dorés). La société capitaliste est dominée par le capitalisme financier, alors que c'était le capitalisme industriel qui dominait au 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle. Cette situation devrait nous amener à orienter

nos revendications. De plus, la société civile partage l'idée que cette financiarisation est destructrice pour la société. Il nous revient de capitaliser ce sentiment partagé par beaucoup.

Sur les retraites :

L'essentiel des cotisations « retraite » sont indexées sur le salaire. Actuellement, tout concourt à diminuer la part de salaires par rapport au chiffre d'affaires dans les entreprises en utilisant la sous-traitance, la délocalisation et bien sûr l'austérité. Le travail réalisé pour les produits importés et réalisés par des travailleurs surexploités est épargné par les diverses cotisations Made in France.

Il y a lieu de revoir le problème, car nous aurons les avantages sociaux et les autres les emplois. Certaines retraites sont de véritables aubaines pour quelques uns, des élus, PDG ou privilégiés. N'y a-t-il pas lieu de les plafonner à un certain niveau ? Pour illustrer mon propos, une retraite de 10 000 Euros, est-ce du pouvoir d'achat ou plutôt les moyens d'investir dans le secteur spéculatif ? Actuellement, une multitude de dispositifs de retraite existe avec des différences notables en matière de distribution.

La CGT prône une maison commune pour les retraites et une solidarité entre elles sans préciser ou chiffrer les propositions. Il est normal que chacun défende ses acquis chèrement acquis. Cependant, pour une plus grande équité, nous devons faire des propositions concrètes au-delà de déclaration d'intention, nos capacités de mobilisation en dépendent.

La sécurité pour tous, c'est un droit fondamental

Par Christian Blicq

Dans ce débat, la CGT doit prendre sa place, cette question n'est pas tabou

Le 9 novembre l'UCR CGT des Alpes Maritimes a organisé un débat public sur ce sujet.

La sécurité est inscrite dans une loi de 1945 sur la protection des mineurs, Force est de constater qu'aujourd'hui cette protection n'est plus assurée. Cette loi émane d'une proposition du CNR qui donne la primauté à l'éducatif sur le répressif

Aujourd'hui c'est la répression des mineurs. Toutes les alternatives permettant un vrai accompagnement subissent des réductions d'effectifs.

Pour assurer la sécurité des citoyens,, la police joue-t-elle son rôle de service public ?

Les réductions d'effectifs, (Sarkozy 2012 et encore aujourd'hui) dues au non emplacement d'un fonctionnaire sur deux pèse sur son efficacité de terrain et d'enquêtes. À cela se rajoute les moyens matériels insuffisants.

Face à ce désengagement de l'état les municipalités font appel à des policiers municipaux qui coûtent plus chers et sont supportés par les impôts locaux,

La CGT Police préconise un véritable service public de police nationale par la fusion de l'actuelle police et gendarmerie en y intégrant les polices municipales dans des conditions statutaires définies. La CGT Police revendique une police de dissuasion et de prévention.

Concernant les relations police-justice, la CGT Police préconise un rattachement de la police judiciaire au ministère de la justice afin de garantir l'indépendance totale des enquêteurs de police.

Indépendance fortement remise en cause par la situation d'état d'urgence

Pour le Syndicat des Avocats de France les questions de sécurité telles qu'elles sont développées sont un choix de société pour les tenants du tout sécuritaire. Les chiffres de la délinquance, sont instrumentalisés par les pouvoirs en place. Il évoque le manque de moyens chez les magistrats, les greffiers, les policiers pour que les missions des uns et des autres soient mieux accomplies. Il stigmatise la loi sur

le renseignement qui au nom de la lutte contre le terrorisme est aussi une loi contre les libertés des citoyens.

Vous avez dit vidéo surveillance !

Déjà coût important pour les municipalités, (toujours supporté par le contribuable), si parfois elle permet de retrouver une scène de délinquance, elle ne permet pas d'empêcher un délit et bien souvent le délit est déplacé. Avec les réductions d'effectif y a-t-il assez de fonctionnaires pour visionner ? De plus cette vidéo surveillance contribue à la remise en cause de nos libertés.

A l'école les parents jouent-ils leurs rôles ? Certes il y a des situations de démission, de découragement mais en grande partie dus à toujours moins de service public, de services de proximité, au désengagement de l'état. Dans les écoles plus de pions, dans les quartiers plus d'éducateur de rue ?

Fort de cette analyse, la CGT propose de favoriser une police nationale de terrain, de privilégier l'éducatif, le préventif à la répression.

Sur les zones de non droit : Il ne faut pas les accepter. C'est là que règnent en maître des trafiquants de drogue. La police doit agir et utiliser toute les lois en vigueur pour écartier ces meneurs, et remonter les filières. Elle en a les moyens, donc ne pas agir est un choix politique.

Si la sécurité est bien un problème de société, selon la façon de l'aborder, les réponses ne sont pas les mêmes. Alors ne laissons pas le débat au stratège politicien populiste.

Appel des 9 organisations de retraités

Elles ont décidé de mobiliser le jeudi 10 mars sur la revendication centrale du pouvoir d'achat en baisse à cause

- du retard grandissant entre la revalorisation de l'ensemble du système des pensions et retraites par rapport au salaire moyen,
- de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraités,
- du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.